



Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Coeur du Pays Haut

Règlement graphique Planche au 1/5000e Tucquegnieux Nord

Document conforme à et annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

en date du

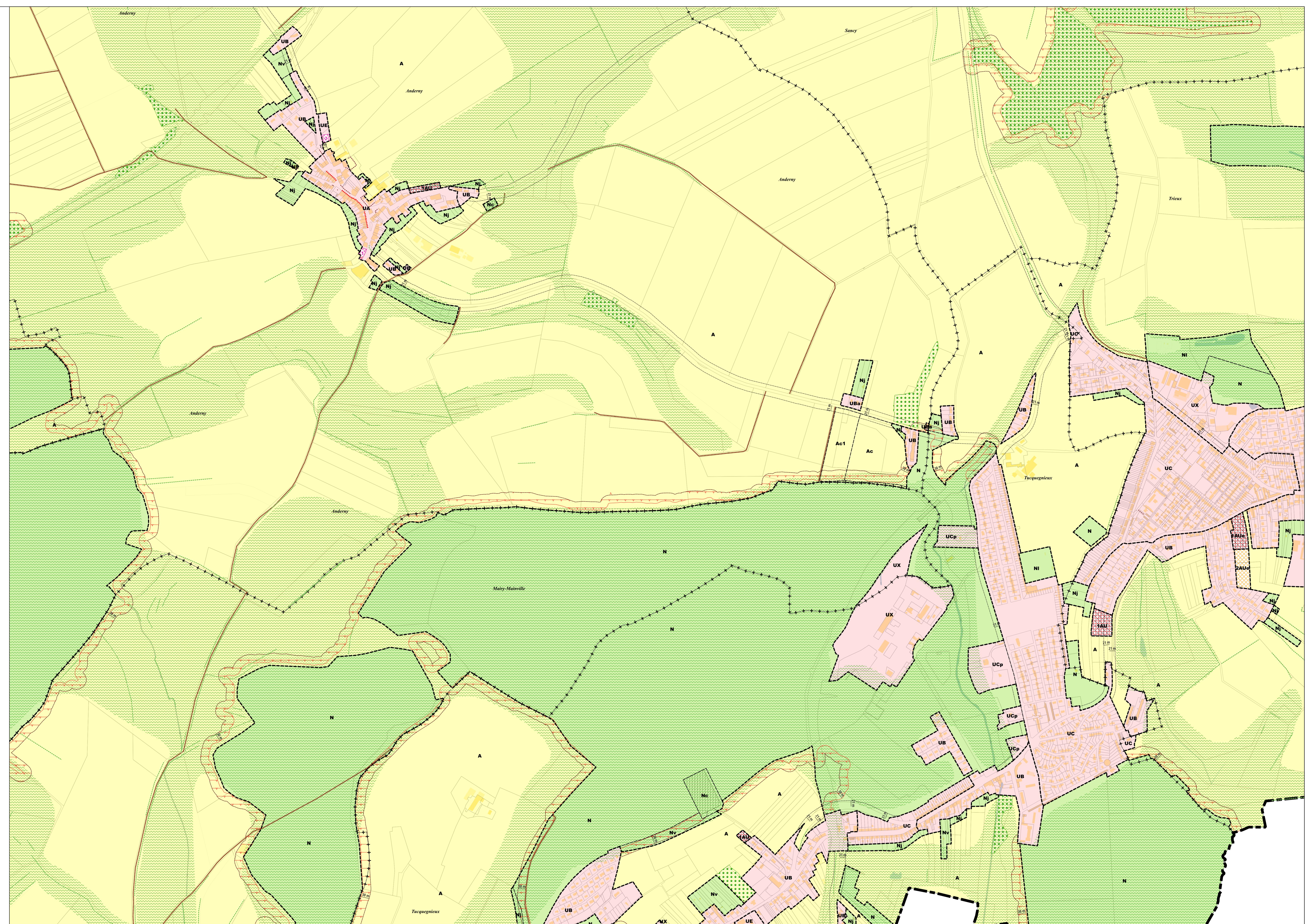
arrêtant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Daniel Matergia, le Président

11/06/2025

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m



Habillage linéaire

- Limite de l'intercommunalité
- +-- Limite de commune
- Recul
- Limite de secteur
- Limite de zone

Zonage

- agricole
- à urbaniser alternatif
- à urbaniser bloqué
- naturel
- urbanisé

Prescriptions surfaciques

- Emplacement réservé
- Espace arboré protégé
- Orientatio d'aménagement et de programmation
- OAP thématique Trame Verte et Bleue
- Règles d'implantation des constructions

Prescriptions linéaires

- Chemin à conserver
- Recul
- Orientatio d'aménagement et de programmation
- OAP thématique Trame Verte et Bleue
- Règles d'implantation des constructions

Prescriptions ponctuelles

- Elément patrimonial identifié
- Elément paysager identifié
- Elément paysager identifié

